



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2024-023

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2024-02-07-00002 - DELEGATION DE SIGNATURE Cession CASE -  
HEUDEBOUVILLE donnée par Monsieur le Directeur Général à Mme  
Caroline LEFEBVRE-EVENOT - (CLE SB ) (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2024-02-07-00002

DELEGATION DE SIGNATURE Cession CASE -  
HEUDEBOUVILLE donnée par Monsieur le  
Directeur Général à Mme Caroline  
LEFEBVRE-EVENOT - (CLE SB )

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,** en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE), dans sa version réactualisée en date du 11 juin 2019, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 11 mars 2019 et délibération du Conseil Communautaire de la CASE, du 23 mai 2019 et délibération initiale du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie du 19 décembre 2013 autorisant la prise en charge de cette opération.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SCP dénommée « Philippe POTENTIER et Stéphane PELFRENE, notaires associés », titulaire d'un office notarial à LOUVIERS (27), 26 Rue du Maréchal Foch, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Communauté d'Agglomération Seine Eure, Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont l'adresse est à LOUVIERS (27400), Hôtel d'Agglomération, 1 Place Ernest Thorel, identifiée au SIREN sous le numéro 200 089 456,

-un ensemble immobilier sise à HEUDEBOUVILLE (27400), Rue de la Croix Roger, cadastré section A n°s 1201 et 1203, d'une contenance totale de 31a 89ca,

moyennant le prix de **TROIS CENT NEUF MILLE SOIXANTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (309.065,60 € T.T.C.)**, valable jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2024, se décomposant en valeur foncière pour 244.345,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition et actualisation d'un montant de 13.209,67 € et la TVA sur prix total d'un montant de 51.510,93 €, stipulé payable dans le délai de 30 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, Signé le 07-02-2024  
Le Directeur Général

Notifiée  
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Bon pour acceptation 07-02-2024

*Gilles GAL*

*Caroline LEFEBVRE EVENOT*